

## Les adultes disparus sont-ils victimes d'un acte criminel?

Comme en discute la fiche d'information intitulée «Raisons expliquant la disparition d'adultes», les adultes disparaissent pour une foule de raisons – dont la plupart n'impliquent pas d'activité criminelle.

Ce n'est pas un crime au Canada de manquer à l'appel. Chaque adulte a le droit de quitter parents et amis pour refaire sa vie ailleurs.

Si vous croyez que la disparition de votre proche est imputable à un acte criminel, nous vous prions d'avertir la police pour qu'elle soit informée de toutes les circonstances qui mettent votre proche en péril.

### Le droit à la vie privée

L'une des raisons pour lesquelles les enquêtes sur les personnes portées disparues sont difficiles pour les policiers, c'est qu'ils doivent maintenir l'équilibre entre le droit à la vie privée de toute personne et les préoccupations relatives à la sécurité de la personne portée disparue. La difficulté, c'est de déterminer si la personne a disparu de son propre gré ou si elle a été victime d'un acte criminel.

### Pourquoi cela est-il important?

Lorsqu'on ne sait pas avec certitude si un adulte disparu a été victime d'un acte criminel, les membres de sa famille peuvent éprouver des difficultés à avoir accès à diverses formes de soutien communautaire.

### Services destinés aux familles d'adultes disparus

Lorsqu'un enfant en bas âge disparaît, la société reconnaît que sa famille a besoin d'aide et de soutien pour composer avec ce malheur. Il existe un grand nombre d'organisations et de services excellents qui viennent en aide aux familles d'enfants disparus.

Malheureusement, les services spécialisés destinés aux parents aux prises avec l'absence d'un adulte disparu, sont plus difficiles à trouver. Il arrive souvent que les familles sont laissées à elles-mêmes pour aller chercher des services de soutien.

## Trouver de l'aide

Il existe effectivement certaines organisations qui offrent leurs compétences et leurs ressources aux membres des familles dont un parent adulte est disparu.

De nombreux services policiers et communautaires qui travaillent avec les victimes d'actes criminels, dispensent leurs services aux personnes dans une situation traumatisante, dont les familles de personnes portées disparues. D'autres services sont disponibles même si aucun rapport policier officiel n'a été déposé.

Pour accéder à ces services policiers ou communautaires, vous pouvez communiquer avec votre police locale et demander de parler à un membre du personnel des services aux victimes.

Le Centre de la politique concernant les victimes du ministère de la Justice du Canada, gère un Répertoire de services aux victimes. D'envergure nationale et bilingue, ce Répertoire peut être interrogé en inscrivant une ville, une catégorie de services et une catégorie de victimisation. Consultez le [Répertoire de services aux victimes](#) pour trouver les services de soutien dans votre région.

Vous pouvez également [communiquer avec nous](#) pour discuter de vos besoins individuels en matière de services.

*Ce document a été développé par la [CCIAM](#) à des fins d'information générale (12/2012).*